

MONTCRESSON



République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 20 Mars 2017

L' an 2017 et le 20 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de M. GERMAIN Alain Maire

Présents :

M. GERMAIN Alain, Maire, M. HECKLI Alain, M. CLARISSE Laurent, M. POINTEAU Gérard, ,
Mme CHAMBERT Maryse, M. BARDET Philippe, Mme, COMPIN Corine, Mme DAVESNE Sylvie, M. MAREST Nicolas, M. DREYFUS Olivier,

Absents excusés : Mme CORJON Marion donne procuration à M. Clarisse Laurent, Mme STRAWCZYNSKI Françoise donne procuration à M. GERMAIN Alain, M. DÉGÉ Christophe donne procuration à M. HECKLI Alain

Absentes : Mme SÉNÉCHAL Stéphanie, Mme PHILIBERT Monique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation : 13/03/2017

Date d'affichage : 13/03/2017

A été nommée secrétaire : M. CLARISSE Laurent

Objet des délibérations

Délibération n° 2017 12 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 pour la création d'un cheminement piétonnier et la réfection des trottoirs le long de la

Vu l'article 141 de la loi de finances 2017 instituant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
Considérant que la création d'un cheminement piétonnier et la réfection des trottoirs de la RD93 à Montcresson sont des actions intégrées dans le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Demande une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la création d'un cheminement piétonnier et la réfection des trottoirs de la RD 93 à Montcresson.

Plan de financement

Dépenses

dépenses HT : 212 390 €

Recettes

Département du Loiret	89 927 € soit 42.34 %
DSIL	79 985 € soit 37.66%
Autofinancement	42 478 € soit 20 %
Total	212 390 €

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Vu pour affichage le 22/03/2017 conformément
Aux prescriptions de l'article L 2121-5 du
code général des collectivités territoriales.
A Montcresson, le 21/03/2017
Le Maire Alain GERMAIN

